

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

Band: 12 (1922)

Heft: 8-11

Rubrik: Volkskundliche Chronik = Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Folksfundi^{che} Chronif. — Chronique.

La Société des Traditions populaires à Yverdon. Samedi et dimanche a eu lieu, dans la jolie ville d'Yverdon, la réunion annuelle de la Société suisse des Traditions populaires. Elle a débuté, samedi soir, par une séance dans la grande salle du Casino.

M. H. Ravussin, de Montreux, ouvrit les feux par une brève causerie sur les « marques de maisons vaudoises », ces curieux signes qui, sur tous les objets imaginables: maisons, ustensiles domestiques, instruments aratoires et outils de toutes sortes, remplacent le nom du propriétaire. Dans la région de Montreux tout au moins, elles étaient autrefois toujours accompagnées des initiales du propriétaire; plus tard elles furent utilisées seules. Les marques vaudoises diffèrent assez notablement de celles qu'on rencontre dans la Suisse allemande: celles-ci sont formées d'un seul signe souvent fort compliqué, tandis que les premières comprennent à l'ordinaire plusieurs signes simples, réunion de quelques lignes droites. Lorsque l'initiale du nom était toute en lignes droites, c'est elle qu'on choisissait dans la règle comme marque de propriété. Au cas contraire, on inventait le signe, à moins qu'on n'utilisât la dernière lettre du nom si elle répondait aux conditions requises. La raison d'être des lignes droites réside dans le fait que les marques de propriété, appliquées d'abord uniquement sur le bois, étaient faites à la hache. Pour illustrer son exposé, M. Ravussin fit projeter de nombreux exemples de marques apposées sur les objets les plus divers.

Après quoi, de gracieuses Vaudoises en costume chantèrent des chœurs de Dalcroze qu'on applaudit chaleureusement. La séance se termina par quelque scènes de la fête des vignerons de G. Doret. Deux ballets d'enfants furent par-dessus tout remarqués: le charmant groupe des moissonneurs et des glaneuses dut répéter ses couplets et l'on redemanda le tableau de la chute des feuilles que représentèrent avec beaucoup de goût et de vérité des jeunes filles drapées d'étoffes couleur feuilles mortes.

Dimanche matin, après l'assemblée administrative, M. R. O. Frick, de Neuchâtel, présenta, en de nombreuses projections, toute une série d'objets particuliers aux vallées les plus retirées de nos Alpes: chalets sur pilotis, escaliers-échelles, crémaillères, lampes de pierre, bougies en écorce de bouleau, jouets d'enfants; et il démontra que, loin d'être des créations récentes et locales, tous ces objets, au contraire, se rencontrent de nos jours encore dans des pays souvent fort éloignés et de civilisation primitive, et qu'on les connaît déjà pour la plupart dans l'antiquité et même dans les temps préhistoriques. Enfin, l'étude de différents noms qu'on rencontre dans nos vallées alpestres et, en particulier du mot Alpe lui permit d'attribuer la paternité de ces objets intéressants aux Ligures, le plus ancien peuple que connaisse l'histoire, qui paraissent avoir été les premiers Indo-européens arrivés dans l'Europe centrale et occidentale, c'est-à-dire nos premiers ancêtres directs. Ils doivent au rôle de refuge que les Alpes ont rempli à l'égard de plusieurs de leurs inventions d'être connus et appréciés à leur juste valeur, et nous leur devons un souvenir reconnaissant.

Au cours du banquet qui réunit ensuite, à l'hôtel de la Prairie, les membres de la société et les autorités d'Yverdon, M. Félix Speiser, président central, remercia ces dernières de leur bienveillant accueil; le syndic d'Yver-

don ou, comme nous dirions chez nous, le président du Conseil communal, M. Vodoz, se déclara heureux d'avoir fait la connaissance de la Société des traditions populaires; les buts qu'elle poursuit, dit-il, sont très sympathiques à la population d'Yverdon qui, désormais, va collaborer avec enthousiasme à cette tâche à la fois scientifique et patriotique. Enfin, M. Mercier, de Genève, lut, aux applaudissements généraux, une charmante et spirituelle chanson où les Genevois d'autrefois louaient et honoraient la culture de la vigne et le produit des céps.

La réunion se termina par la visite de la superbe propriété de M. Vodoz, résidence des baillis bernois au dix-huitième siècle, et par celle de l'imposant château élevé, du treizième au quatorzième siècle, par les ducs de Savoie dans le style auquel ils étaient accoutumés. Il abrite le musée historique fort précieux par les riches collections, minutieusement ordonnées, de toutes les antiquités récoltées dans la région.

Pleins les yeux de toutes ces belles choses, les gardiens de nos traditions quittèrent à regret Yverdon, se donnant rendez-vous l'année prochaine à Wil dans le canton de Saint-Gall. (Feuille d'Avis, Neuchâtel, 26 septembre 1922.

Kinderzeichnungen

haben wir weitere erhalten. Inventar-Nr. 39: Fr. Anna Meister, Langenthal: 100 Bl.; Nr. 40: Fr. Emmy Rupp, St. Gallen: 6 Doppelbl., meist zweiseitig beschrieben. (Es wäre ein seitiges Beschreiben erwünscht. Die Rückseite kann zu den nötigen Angaben, Name, Alter usw. benutzt werden.

Gründung von Kantonalen Trachtengruppen unter gleichzeitiger Berücksichtigung des alten schweizerischen Volksgesanges.

In den letzten Jahren haben sich auf private Initiative hin in einigen Kantonen Gruppen gebildet, die es sich zur nationalen Pflicht machen, die alte schweizerische Volstracht und mit ihr das alte Volkslied vor gänzlichem Verschwinden zu retten. Erfreulich ist besonders die Tatsache, daß diesbezüglich die Westschweizer-Kantone mit leuchtendem Beispiele vorangegangen sind. Daß der Erfolg dieser Neugründungen eine Daseinsberechtigung nicht wohl abgesprochen werden kann, beweisen schon die achtunggebietenden Stellungen, die diese Gruppen in den betr. Kantonen einnehmen. Erwähnen wir beispielweise diejenige unter der tatkräftigen Leitung von Frau Widmer-Curtat in Val Mont, Glion stehende «Association des Vaudoises» und die unter Frau Legler-Moraud florierende Vereinigung der «Neuchâtelaises». Ebenfalls darf der unter Leitung von Prof. Joseph Bovet, Hauterive stehende Chœur fribourgeois genannt werden.

Im Interesse der Sache dürfte es indessen liegen, wenn sich auch in den Kantonen, wo solche Vereinigungen noch nicht bestehen, ähnliche gegründet würden. Es sollten deshalb bereits bestehende Gesangvereine (Gemischte und Damenchöre) der Sache näher treten und in ihrem Kreise eine Gruppe bilden, die sich ausschließlich der Pflege des alten Volksliedes und der Popularisierung der Landestrachten widmen. Diese verschiedenen Gruppen sollten dann in einen Einheitsverband (einer schweizerischen Vereinigung) zusammengefaßt werden, wodurch zufolge des moralischen Rückhalts eine Versplitterung weniger gut möglich wäre.